

Liste des pièces à fournir dans le cadre des demandes d'urbanisme et des demandes de raccordement

Renseignements sur le demandeur et sur le projet :

- Nom et coordonnées du demandeur
- Adresse postale du projet
- Référence(s) cadastrale(s) du projet
- Type de la construction
- Plan de situation (plan cadastral)
- N° de la demande d'autorisation d'urbanisme

S'il s'agit d'une construction neuve :
joindre uniquement le Cerfa relatif à
la demande d'urbanisme

Renseignements concernant la gestion des eaux pluviales :

- Emprise totale du projet (éventuellement additionnée du bassin versant intercepté)
- Surfaces imperméabilisées du projet
- Note relative aux capacités d'infiltration du sol (sur la base de tests d'infiltration)
- Note technique présentant le(s) dispositif(s) retenu(s), le dimensionnement (avec la(les) pluie(s) de référence), le plan de coupe et les caractéristiques techniques des ouvrages (volume utile, débit de fuite, matériaux, diamètres, surverse, exutoire...)
- Plan masse mentionnant la position et la profondeur des ouvrages, dont le cas échéant la boîte de branchement, le raccord de piquage et la position du rejet envisagés

Si le projet nécessite un raccordement au réseau :

- Demande écrite de raccordement au réseau public d'eaux pluviales, datée et jointe au dossier

⚠ Uniquement en cas
d'impossibilité
d'infiltration

Pièces complémentaires relatives aux piscines :

- Descriptif du système de vidange
- Attestation écrite du demandeur relative à la neutralisation des produits de traitement avant vidange
- Plan masse mentionnant le raccordement de la vidange au réseau